

L'ETAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

SOMMAIRE

S'engager.....	1-2
Rencontrer.....	2
Encourager.....	2
Rationaliser.....	7
Initier.....	7
Appuyer.....	8
Conseiller.....	8
Arrivées, départs.....	8

S'ENGAGER

LA DRIRE PREMIER CLIENT INSTITUTIONNEL DU « VELOWATT »

Dans le but de réduire ses émissions de CO2, la DRIRE a réalisé un bilan carbone et une enquête portant sur les déplacements professionnels et domicile/travail de ses agents. Afin de proposer à ceux-ci un mode de déplacement propre et durable pour l'environnement, deux vélos à assistance électrique ont été achetés. Le modèle « Bonneville » du constructeur velowatt a été choisi en raison de l'autonomie des batteries et de sa robustesse.



La DRIRE fait ainsi figure d'exemple parmi les administrations proposant des solutions alternatives en matière de réduction de gaz carbonique. Les vélos électriques sont représentatifs de ses engagements et de son métier. Par ce biais, elle souhaite promouvoir les démarches éco-responsables auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels locaux.

Un des enjeux du « velowatt » est de permettre à des gestes du quotidien de répondre adéquatement aux exigences de l'écologie.



La Bourgogne, par sa situation géographique de carrefour européen est un lieu d'échanges et de transit entre les grands pôles économiques français et entre les pays du Nord et du Sud. Un important réseau d'infrastructures routières, ferroviaires et fluviales s'y est établi, encouragé par les investissements de l'Etat et des collectivités territoriales : l'accessibilité des territoires est en effet un enjeu crucial de leur développement économique et de leur compétitivité dans un contexte européen et international de plus en plus concurrentiel.

Le secteur des transports représente 27% des émissions de gaz à effet de serre : il est donc normal que l'Etat ait placé le défi du changement climatique au cœur de la politique dans ce domaine, notamment à l'occasion du récent Grenelle de l'Environnement. Le recours aux voies ferrées et voies navigables sera désormais privilégié pour le transport de marchandises et le déplacement des voyageurs, ce qui allégera d'autant le mode routier. Cette révolution en marche dans les transports rejoint les préoccupations des citoyens qui sont prêts à agir et s'engager pour le développement durable : souhaitant se déplacer autrement, ils empruntent moins la voiture pour la première fois depuis deux ans et plébiscitent le train.

Ces orientations se retrouvent pleinement dans le Contrat de Projets Etat-Région Bourgogne signé pour la période 2007-2013, dans lequel l'Etat et les collectivités territoriales se sont accordés pour apporter 150 millions d'euros afin d'améliorer les transports ferrés et fluviaux, soit un doublement des crédits pour ces modes par rapport à la période précédente.

La Bourgogne, qui connaît un taux de croissance à deux chiffres sur les cinq dernières années pour le transport de marchandises sur les rivières Yonne et Saône et qui bénéficie de la première autoroute ferroviaire de France, dispose de nombreux atouts pour conjuguer transport et développement durable.

Qu'il me soit permis de souhaiter à tous les Bourguignons une bonne et heureuse année 2008 et de leur adresser mes vœux de pleine réussite dans les projets qu'ils entreprennent.

Dominique BUR
Préfet de la Région de Bourgogne,
Préfet de la Côte d'Or



PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE

Meilleurs vœux 2008



APRÈS LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT, PASSONS À L'ACTION AVEC LA SEMAINE du DÉVELOPPEMENT DURABLE du 1^{ER} AU 7 AVRIL 2008

La Semaine du Développement durable mobilise chaque année tous les acteurs concernés pour informer et sensibiliser le public aux enjeux du développement durable. Cette opération permet de favoriser des changements de comportements, en expliquant les bonnes pratiques quotidiennes à adopter. En 2007, 63 projets avaient été retenus en Bourgogne.

Le thème retenu pour l'édition 2008 est :

« PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES ».

Vous pouvez dès maintenant inscrire un projet d'actions sur le site dédié <http://www.semaineveloppementdurable.gouv.fr>

((• ENCOURAGER



BOURGOGNE : JEUNESSE ET SPORTS s'implique dans l'ORGANISATION du Mondial de Handball féminin 2007 à Dijon

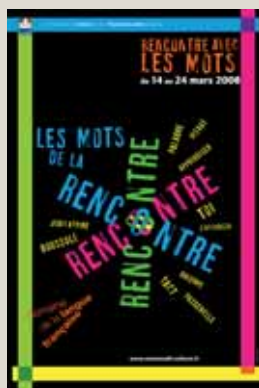
Organisés par la fédération française de handball, les 18^{èmes} championnats du monde de handball féminin se sont déroulés en France du 2 au 16 décembre 2007. Le soutien du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports à l'organisation de ces championnats s'est traduit par une importante aide financière et par la sollicitation de jeunes étudiants en éducation physique et sportive des filières STAPS pour aider à l'organisation et au développement de la pratique du handball.

Pour assurer le suivi et l'organisation du « Tour Principal » de ces championnats qui s'est déroulé à Dijon du 06 au 11 décembre, la ligue de handball de Bourgogne a constitué un Comité Local d'Organisation.

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS) de Bourgogne a soutenu la manifestation sportive en mettant à disposition à temps plein pour toute la période d'organisation et de suivi de l'évènement, deux conseillers techniques. Au sein du personnel de la DRJS, 8 autres conseillers pouvaient également intervenir selon les besoins liés à l'organisation de l'évènement.

La DRJS Bourgogne a par ailleurs accordé une aide financière de 12 000 euros et facilité l'emploi de trois personnes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour les championnats à Dijon, chargées notamment de fonctions de secrétariat, de communication et d'organisation des animations périphériques et de l'évènementiel.

La DRJS Bourgogne, au côté d'autres partenaires, avait un objectif dans cette opération : **PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LE SPORT EN RÉGION**, en relation permanente avec le mouvement sportif représenté par les ligues, comités et clubs.



LA SEMAINE de la langue française

du 14 AU 24 MARS 2008

La 13^{ème} édition de la Semaine de la langue française sera placée sous le signe de la rencontre. Comme chaque année, chacun sera invité à jouer autour d'un choix de 10 mots,

qui sont communs cette année avec le Québec, qui fête en 2008 le 400^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain.

Les 10 mots 2008 sont : apprivoiser, boussole, jubilaire, palabre, passerelle, rhizome, s'attabler, tact, toi, et visage.

COMMENT PARTICIPER À LA SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE ?

Place à l'imagination et à la créativité ! Les dix mots sont autant de portes ouvertes vers l'imaginaire, autant de manières de (re-)découvrir la richesse de la langue française. Tous les moyens d'expression pourront être sollicités : écriture, arts plastiques, art postal, slam, poésie, arts numériques... Les mots de la rencontre peuvent également constituer le point de départ de réflexions autour des enjeux culturels, économiques et sociaux liés à la langue française (cafés philo, conférences...) ou donner lieu à des manifestations ludiques (concours, joutes oratoires, jeux de mots...).

STRUCTURES OU ENTREPRISES : INITIEZ !

Pour fêter notre langue à travers de multiples manifestations, la Semaine de la langue française fait appel à toutes les initiatives publiques ou privées, régionales, nationales et internationales. Que vous soyez un particulier, une association, une structure culturelle, un établissement scolaire, une bibliothèque, une collectivité locale, une entreprise ... n'hésitez pas à y participer. Pour cela, inscrivez votre initiative jusqu'au 31 janvier au moyen des dossiers d'inscription disponibles sur le site de la Semaine de la langue française et de la DRAC Bourgogne (cf ci-dessous).

PUBLIC : RENCONTREZ, CRÉEZ, SLAMMEZ !

Cette année, la Bourgogne s'associe avec les régions Picardie, Champagne-Ardenne et Rhône-Alpes pour valoriser la langue française :

- un concours tout public autour des 10 mots sera organisé dans chaque DRAC concernée. Ainsi, pour jouer avec les dix mots en Bourgogne, il suffit d'envoyer avant le 20 février 2008 à les10mots.bourgogne@culture.gouv.fr une proposition originale, utilisant ou illustrant un, plusieurs, ou l'ensemble des 10 mots 2008.
- Un blog regroupera les meilleures contributions et donnera le programme des différentes manifestations dans ces régions. En parallèle, des Nuits du Slam seront organisées (le 20 mars en Bourgogne) aux cours desquelles des équipes régionales de slammeurs s'exprimeront autour des 10 mots.
- Enfin, au cours de l'été, un ouvrage regroupera les meilleures contributions de chaque région.

Pour plus de renseignements :

<http://www.culture.gouv.fr/bourgogne/>
et www.semainelf.culture.fr

Dossier spécial

Les politiques d'infrastructures de transport en Bourgogne

LES ENJEUX DES INFRASTRUCTURES ET LES PARTICULARITÉS BOURGUIGNONNES

SITUÉE À L'INTERFACE ENTRE LE NORD ET LE SUD DE L'EUROPE ET À CHEVAL SUR TROIS BASSINS FLUVIAUX, LA RÉGION BOURGOGNE EST PARTICULIÈREMENT BIEN DOTÉE EN INFRASTRUCTURES : 660 km d'AUTOROUTES, 2096 km de VOIES FERRÉES ET 1000 km de VOIES NAVIGABLES. CETTE POSITION DE CARREFOUR CONSTITUE À LA FOIS UNE FORCE ET UNE FAIBLESSE.



Une force en tant que réel atout de développement économique, les infrastructures permettant de rapprocher les hommes et de créer et conforter des emplois. Une faiblesse néanmoins, car elle favorise une circulation de transit, génératrice de pollutions, le long d'un grand couloir nord-sud. La Bourgogne accueille 40% du transport de marchandises traversant la France et ce transport se fait à 86% par la route.

L'Etat et les collectivités territoriales mènent depuis plusieurs années une politique d'infrastructure répondant aux besoins de mobilité tout en corrigeant les déséquilibres existants par un transfert au profit des modes ferroviaires et fluviaux.

Le développement du réseau ferroviaire à grande vitesse couplé avec une politique favorable aux trains express régionaux (TER) offre ainsi aux voyageurs un service répondant à leurs besoins d'accessibilité et de rapidité.

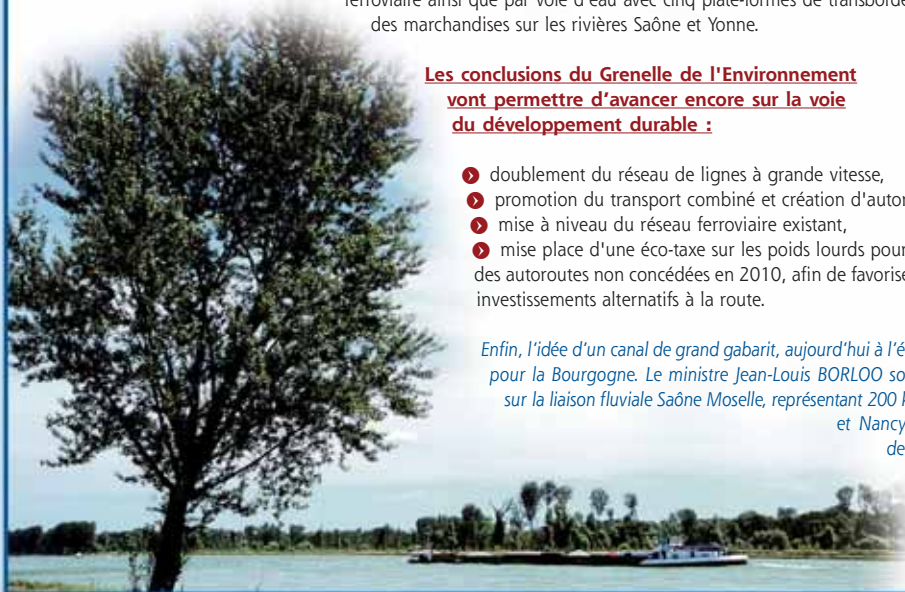
Pour le transport de marchandises, la Bourgogne dispose d'un réel potentiel d'acheminement du fret par voie ferroviaire ainsi que par voie d'eau avec cinq plate-formes de transbordement des marchandises sur les rivières Saône et Yonne.



Les conclusions du Grenelle de l'Environnement vont permettre d'avancer encore sur la voie du développement durable :

- doublement du réseau de lignes à grande vitesse,
- promotion du transport combiné et création d'autoroutes ferroviaires,
- mise à niveau du réseau ferroviaire existant,
- mise place d'une éco-taxe sur les poids lourds pour l'utilisation des routes nationales et des autoroutes non concédées en 2010, afin de favoriser le report modal et la poursuite des investissements alternatifs à la route.

Enfin, l'idée d'un canal de grand gabarit, aujourd'hui à l'étude, constitue un projet emblématique pour la Bourgogne. Le ministre Jean-Louis BORLOO souhaite que soit lancé un débat public sur la liaison fluviale Saône Moselle, représentant 200 km de voies fluviales à créer entre Dijon et Nancy qui permettraient aux marchandises de la mer du Nord de rejoindre la Méditerranée.



LES GRANDS PROJETS

LA LGV Rhin-Rhône : RELIER À GRANDE VITESSE LA BOURGOGNE AUX MÉTROPOLES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES



La Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône, actuellement le plus gros chantier ferroviaire de France, représentera un véritable saut qualitatif pour la desserte de la Bourgogne.

- La mise en service de la première phase de la branche Est permettra, fin 2011, de réduire significativement les temps de parcours entre Dijon et l'Est de la France : Belfort - 50mn - et Strasbourg - 2h10.
- La branche Ouest traversera l'agglomération de Dijon partiellement en souterrain et raccourcira encore les temps de parcours vers Paris tout en améliorant les relations avec l'Île de France, l'Allemagne et la Suisse.
- La branche Sud constituera un maillon stratégique du réseau à grande vitesse entre l'Europe du Nord et l'arc méditerranéen jusqu'en Espagne.

La LGV Rhin-Rhône dégagera en outre des capacités nouvelles pour le transport du fret sur les lignes classiques.

L'AMÉNAGEMENT DES PLATE-FORMES PORTUAIRES : AUGMENTER LA PART FLUVIALE POUR LE TRANSPORT DE FRET

L'Etat et les collectivités territoriales favorisent la voie d'eau en développant des plate-formes de transbordement des marchandises de la route sur la voie d'eau.



Des plate-formes portuaires publiques sont ainsi déjà en activité sur la Saône à Pagny, Chalon-sur-Saône et Mâcon : elles permettent d'acheminer chaque année vers Marseille/Fos sur Mer 1.500.000 tonnes de céréales, engrais ou granulats en 48 à 72 heures, via des bateaux de forte capacité.

La croissance des trafics constatée sur la voie d'eau devrait se poursuivre et nécessite des aménagements complémentaires pour étendre les surfaces disponibles, accroître les capacités de stockage et renforcer les outillages de manutention. Une autre plate forme est en cours d'aménagement sur la rivière Yonne à Gron, à côté de Sens.



Dès 2009, la zone portuaire de Gron aura ainsi la capacité de traiter 5000 conteneurs en provenance des ports internationaux du nord de l'Europe - Anvers, Rotterdam - et du Havre.

AMÉNAGEMENT DE LAISONS ROUTIÈRES SÉCURISÉES EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quatre itinéraires sont concernés par des aménagements visant à adapter leurs caractéristiques au trafic et à améliorer leur sécurité.

- **La Liaison Nord de Dijon** en prolongeant la rocade Est délesterait les boulevards traversant les quartiers nord de l'agglomération. Elle permettra de réserver une place plus importante en centre-ville aux déplacements « doux » : piétons, vélos, transports en commun.



- **La mise à 2x2 voies de la RCEA** en Saône et Loire se poursuit pour que cette grande transversale européenne desserve le territoire en améliorant la sécurité.

- **Le prolongement de la RN 7 à 2x2 voies** dans la Nièvre confirmera sa fonction d'alternative au corridor A6-A7.

- **Le grand débat public Troyes Auxerre Bourges** aidera à mieux définir la fonction à venir de cet itinéraire et des aménagements qu'il nécessiterait.

LA MODERNISATION DES RÉSEAUX FERRÉS ET FLUVIAUX EXISTANTS POUR AMÉLIORER LE SERVICE RENDU AUX UTILISATEURS

L'AMÉLIORATION DES VOIES FERROVIAIRES EXISTANTES EN BOURGOGNE ET DES VOIES D'EAU À GRAND GABARIT EST NÉCESSAIRE POUR ASSURER LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS UN CONTEXTE D'OFFRE DE TRANSPORT ALTERNATIFS À LA ROUTE.

La modernisation du réseau ferroviaire

L'amélioration des lignes principales

La région Bourgogne a mis en place une politique volontariste de développement des TER qui a permis d'aboutir à une progression à 2 chiffres de la fréquentation par les voyageurs.



- **Amélioration de la desserte Dijon-Nevers et Laroche-Migennes-Auxerre** : une automatisation du système d'espacement des trains autorisera davantage de circulation des trains par ligne
 - passage de 8 à 10 allers-retours quotidiens en semaine entre Dijon et Nevers dès décembre 2007, avec amélioration de la desserte périurbaine de Nevers (Imphy, Decize)
 - augmentation de la capacité de la ligne entre Auxerre-Paris et Auxerre-Dijon.

➤ Amélioration du service sur la ligne Dijon-Lyon

Des installations pour basculer les trains d'une voie sur l'autre en cas d'incident ou de travaux seront mises en place et auront pour effet de fiabiliser les horaires.

➤ Modernisation de la ligne Paris-Clermont via Nevers

Inscrite au Contrat de projets de la région Auvergne, cette modernisation de la ligne ferroviaire a pour objectif de réduire de façon significative les temps de parcours pour les liaisons entre l'Auvergne, Nevers et Paris.

ÉTUDES

➤ Amélioration de l'axe Metz-Dijon-Lyon

En coordination avec les études liées à la LGV Rhin-Rhône sur la section Dijon-Lyon, des premières études d'amélioration de la ligne Dijon-Metz sont prévues.

➤ L'opportunité d'électrifier la ligne entre Chagny et Nevers (locomotion électrique au lieu de diesel) sera étudiée.

- **Schéma directeur du nœud ferroviaire dijonnais** : le trafic ferroviaire sur les voies de l'agglomération dijonnaise doit être organisé selon un schéma prenant en compte l'ensemble des activités actuelles et futures : autoroute fret ferroviaire Luxembourg-Espagne transitant par Dijon, TGV, trains grandes lignes, TER, liaison avec les transports en commun...

L'amélioration du réseau capillaire



Outre les lignes ferroviaires structurantes, la Bourgogne est aussi dotée d'un réseau ferroviaire secondaire dit « capillaire » assez dense. Il permet une desserte fine du territoire par les TER et joue un rôle essentiel dans le transport du fret lié à l'économie locale : céréales et oléagineux, bois d'industrie, granulats.

L'état actuel de ce réseau est mal adapté aux nouveaux matériels TER très performants acquis par le Conseil Régional de Bourgogne, et bride leur utilisation. Ce réseau sera donc amélioré.

Une modernisation des voies ferrées des étoiles de Cravant (Yonne) et de Paray-le-Monial (Saône et Loire) sera effectuée.

Des investissements sur ces deux étoiles ferroviaires primordiales vont rehausser les vitesses praticables à 110 km/h, sauf sur les secteurs contraints, ce qui permettra de développer aussi bien les activités fret que voyageurs.

La modernisation du réseau fluvial

Au-delà de l'aménagement des grandes plate-formes portuaires, des actions de modernisation et d'amélioration de l'infrastructure sont menées sur la rivière Yonne en partenariat avec le Conseil Régional et le Conseil Général de l'Yonne - rénovation de barrages et d'écluses - et sur la Saône à grand gabarit pour fiabiliser la ligne d'eau et accompagner le développement du fret.



LES MOYENS FINANCIERS

LES NOUVELLES INFRASTRUCTURES ET L'AMÉLIORATION DES RÉSEAUX EXISTANTS SONT FINANCÉES CONJOINTEMENT PAR L'ÉTAT, RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, LA RÉGION ET DANS CERTAINS CAS PAR LES AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE PROJETS ETAT-RÉGION.

LE CONTRAT DE PROJET 2007-2013 DE LA BOURGOGNE A ÉTÉ SIGNÉ LE 22 FÉVRIER 2007.

LA BOURGOGNE EST ÉGALEMENT CONCERNÉE PAR LES CONTRATS DES AUTRES RÉGIONS POUR LES INFRASTRUCTURES QUI LA TRAVERSENT.

CONTRATS DE PROJETS ETAT-RÉGION 2007-2013 EN BOURGOGNE

VOLETS FERROVIAIRES ET FLUVIAUX



CPER Bourgogne - Rivière Yonne - 47,2 M€ - dont FEDER
 - Aménagement plateformes portuaires 6 M€
 - Modernisation de l'infrastructure (restauration des barrages) 41,2 M€

CPER Bourgogne - Lignes ferroviaires régionales structurantes - 9,5 M€
 - Amélioration de la relation Auxerre-Laroche 3,5 M€
 - Achèvement de l'amélioration de la relation Dijon-Nevers 4,5 M€
 - Étude VICEA et autres études 1,5 M€

CPER Auvergne - Axes ferroviaire Paris-Clermont-Ferrand (Nevers - Pouilly/Loire) - 40 M€
 - Suppression de passage à niveau
 - Travaux de relèvement de vitesse

CPER Bourgogne - Réseau ferroviaire capillaire 83,5 M€
 - Modernisation étoile de Cravant 41,0 M€
 - Modernisation étoile de Paray-le-Monial 41,0 M€
 - Études sur autres lignes capillaires 1,5 M€

CPER Bourgogne - Axe ferroviaire - Metz-Dijon-Lyon - 7 M€
 - Études d'amélioration de l'axe
 - Réalisations ponctuelles d'amélioration de capacité
 - Élaboration d'un schéma directeur du nœud ferroviaire dijonnais

PLAN RHÔNE - Saône à grand gabarit (Pagny à Mâcon) 35,5 M€ dont FEDER
 - Aménagement plateformes portuaires 25,0 M€
 - Modernisation de l'infrastructure (restauration des barrages, ...) 10,5 M€

CPER Franche-Comté - LGV Rhin-Rhône 36 M€
 - Études branches Sud
 - Études branches Ouest
 - Acquisitions foncières branche Ouest

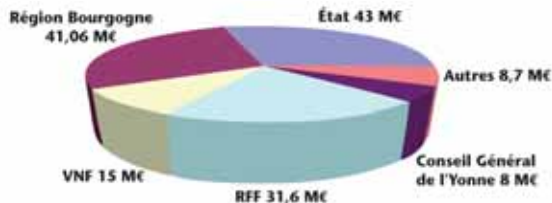
PLAN RHÔNE - Aide à la profession : 1 à 2 M€ en Bourgogne
 - Formation
 - Accroissement de la carte
 - Réparation navale

En outre, RFF investit chaque année 20 millions d'euros en moyenne en Bourgogne pour le renouvellement des voies.

CONTRAT DE PROJETS ETAT-RÉGION BOURGOGNE 2007-2013

ACTION « AMÉLIORER LES TRANSPORTS
FERRÉS ET FLUVIAUX »

Montant total : 147,36 M€





LE QUARTIER DES GRÉSILLES ACCUEILLE SUR UN MÊME SITE DRASS, DDASS ET ARH

C'est en septembre 2008 que les services de la DRASS (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales), de la DDASS de Côte d'Or et de l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation) prendront possession de leur nouveau bâtiment commun appelé « Diapason » construit dans le quartier des Grésilles à Dijon, selon un projet architectural qui s'inscrit dans la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE). Tous ces services, qui ont vocation à travailler en étroite liaison, se réuniront sur un même site. Le regroupement sera l'occasion pour les deux services de l'Etat, DRASS et DDASS, de mutualiser leurs fonctions supports et d'accueil avec l'ARH.

Les deux services de l'Etat et l'agence vont organiser certaines activités de manière commune. Ainsi, l'accueil physique et téléphonique sera commun aux trois services et sera assuré par un seul agent. Cette démarche répond au besoin d'une gestion publique optimisée. Elle offre de fait des possibilités de redéploiement de personnels vers d'autres tâches : la réunion des effectifs de la DDASS de Côte d'Or et de la DRASS consacrés aux ressources humaines devrait en effet permettre de couvrir les besoins d'une gestion administrative régionalisée des personnels des cinq services déconcentrés de la région (4 DDASS + 1 DRASS). Ainsi, les 3 autres DDASS de la région, hors chef-lieu, bénéficieront-elles de cette démarche de mutualisation et régionalisation qui leur permettra de dégager du "temps agent" qui pourra être reconverti à d'autres fonctions pour le plus grand profit des usagers.

Soulignons enfin que le quartier des Grésilles, où se déroulera le regroupement, fait l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain qui inclut également l'implantation de services de l'assurance maladie, du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), de services collectifs et d'habitations particulières. Avec la réunion sur ce même site de la DDASS de Côte d'Or et de la DRASS, l'Etat marque sa volonté de contribuer à la transformation de ce quartier.



BALLOIDE Photo - M. Thierry Clarté
Crédits SEMAAD et Agence Couder-Foussadier



SENSIBILISER LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE RÉSEAU Education à l'ENVIRONNEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Depuis plus de 10 ans, les acteurs publics s'investissent pour que les étudiants des filières agricoles soient sensibilisés au développement durable.

Dès 1996, l'opération « Mille défis pour la planète » avait ainsi inspiré la création d'un réseau Education à l'environnement pour un développement durable destiné à mutualiser les expériences puis de les proposer aux établissements agricoles. Les lycées agricoles en particulier s'investissent maintenant pleinement dans la protection de l'environnement puisque la formation à l'agriculture durable est l'un de leurs objectifs.

En Bourgogne, ce réseau dispose d'un correspondant régional qui propose aux enseignants et aux établissements des guides pédagogiques (consultables sur le site Educagri) autour d'un thème annuel : les paysages, l'énergie ou bien encore l'alimentation. Ces guides présentent la place du thème dans les programmes, proposent des fiches d'activité pour les élèves, des outils pour les enseignants et des projets de développement durable pour les établissements.

Un nombre croissant d'établissements appliquent ces enseignements au quotidien, par exemple en bannissant un aliment du restaurant scolaire si celui-ci n'est pas identifié comme appartenant à l'alimentation responsable.

Pour la période 2007-2010, le réseau et les établissements agricoles ont choisi les thèmes de l'eau, du réchauffement climatique et de la biodiversité. C'est ainsi que les bacheliers technologiques de juin 2007 ont dû préparer un travail pluridisciplinaire sur la gestion de la ressource en eau et que les élèves du BEP agricole étudient l'eau sous différents aspects dans des cours de chimie ou de biologie.

En misant sur la formation des acteurs de demain, l'agriculture devient un outil de la protection de l'environnement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Site Educagri : <http://www.educagri.fr>

Les actions agriculture durable en Bourgogne de 2003 à 2006 :

http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/pdf/territoires/compub/actions/Bourgogne.pdf



L'Etat, la Région et l'entreprise CEOLE signent en Préfecture un contrat de service pour faire face aux difficultés de recrutement.



L'entreprise CEOLE, qui s'implante dans la zone d'activité de Longvic (Côte d'Or), est spécialisée dans la construction d'éoliennes.

Désireuse d'embaucher 140 personnes sur trois ans, elle a signé en octobre dernier un contrat de service pour répondre à ses difficultés de recrutement, avec les partenaires du Service Public de l'Emploi (Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ANPE, ASSEDIC, AFPA), le Conseil régional de Bourgogne et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM).

A l'instar d'autres entreprises ou branches professionnelles, CEOLE est en effet confrontée à un marché du travail où :

- la demande d'emploi est relativement modérée et plus faible qu'au niveau national et régional,
- l'éloignement de l'emploi ou des difficultés d'insertion provoquent un chômage important sur certains territoires,
- l'inadéquation entre offre et demande d'emploi est source de besoin récurrent en main d'œuvre pour certaines entreprises et branches professionnelles.

Afin de trouver au plus vite la main d'œuvre qualifiée dont a besoin l'entreprise CEOLE, la Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Côte d'Or a ainsi proposé à tous les partenaires un contrat de service affichant un triple objectif :

- préparer une offre de services construite de façon cohérente et harmonisée par les différents acteurs, chacun apportant sa plus-value spécifique,
- définir précisément et dans un cadre contractuel les rôles et responsabilités respectifs,
- susciter de la part de l'entreprise ou de la branche professionnelle, une identification précise du nombre de salariés, des qualifications requises et la définition d'un calendrier de recrutement.

Le contrat proposé à la société CEOLE est destiné à l'être également à d'autres partenaires qui rencontrent des difficultés de recrutement. Un suivi de sa mise en œuvre sera effectué ainsi qu'un bilan contradictoire, à son terme.

L'Etat en Bourgogne - N°13 - Janvier 2008
Numéro ISSN : 1772-7626
Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Dominique Bur
Directeur de la rédaction : Pierre Regnault de la Mothe
Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Laurent Daillez (DRDJS), Daniel Denninger (DIREN), Chantal Gérard (SGAR), Bernard Luc (SGAR), Catherine Pham (DRASS), Liliane Pinard (DRIRE), Sophie Pujole (CRICOM), Isabelle Schmitt (DRE), Patrick Thabard (SGAR), Yannick Veyseyre (DRAF), Bernadette Viennot (DRTEFP).

Remerciements à Chloé Lombard, Stagiaire de Science-Po Paris

Ont contribué à la rédaction des articles :

Rubrique « Initier » : Sofie Aublin, enseignante au lycée de Semur-Châtillon et animatrice du réseau Education à l'Environnement
« Arrivées, départs » : Blandine Cloitre, Chantal Miviel, Christelle Soubry
Dossier « Les politiques d'infrastructures de transport en Bourgogne » : Bernard Bosquet et Alain Mazoyer (DRE)

Composition : Digital Concept - **Impression :** ICO



DDE de la Côte d'Or : conseil en amont pour la conception d'un lotissement éco-responsable

La commune de Reulle Vergy - 200 habitants, dans les Hautes Côtes - a de réelles ambitions pour la qualité de son urbanisation. Projetant la construction d'un lotissement utilisant judicieusement les ressources naturelles, elle sollicite en 2005 la direction départementale de l'Equipeement pour l'aider à concevoir son projet.

Après une analyse des enjeux du site avec ses paysagistes et architecte-conseils, la DDE propose les caractéristiques du futur lotissement adaptées au terrain et non calquées sur celle d'une opération similaire ayant pu se dérouler sur une autre commune. Elle définit ensuite avec le maire le programme de l'opération en intégrant les concepts de développement durable, de qualité urbanistique et paysagère promus par la commune, et assiste l'équipe municipale pour le choix du maître d'œuvre.

Ainsi, le permis de lotir, obtenu le 30 juin 2007, prévoit un lot destiné à la construction de deux logements locatifs sociaux et neuf lots destinés à l'accession. Isolation maximale des murs, récupération des eaux pluviales, positionnement des maisons en fonction du soleil vont permettre d'aboutir à des constructions « basse consommation » tandis que des panneaux photovoltaïques, propriété de la commune et installés sur les garages réservés aux visiteurs, permettront d'ici à 2017 de financer la consommation électrique de l'ensemble du village.

Un bon exemple d'application pratique des progrès du développement durable, où économies d'énergie, mixité sociale, limitation des charges, ... ont été pris en compte.



Photo Christophe Finot

ARRIVÉES, DÉPARTS...



Bourgogne :

➔ **M. Michel BURTIN**, Directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, a succédé le 3 septembre 2007 à M. Jean-François REVENU.

➔ **M. Louis POULHES**, Directeur régional des affaires culturelles, a succédé le 1^{er} décembre 2007 à Mme Marie-Christine LABOURDETTE.

Yonne :

➔ **M. Eric AZOULAY**, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Yonne, a succédé le 26 novembre 2007 à Mme Nadia SEGHIER.

Saône et Loire :

➔ **M. Christian CHASSAING**, sous-préfet, directeur de cabinet de la Préfète de Saône et Loire, a succédé le 3 décembre 2007 à M. Xavier PELLETIER.

Nièvre :

➔ **M. Philippe BAUDIER**, directeur des services fiscaux de la Nièvre, a succédé le 1^{er} octobre 2007 à M. Jean-Claude GODEC.